



Maison des syndicats sur le campus de Jussieu
Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504
Tel : 01 44 27 30 60
Mail : su-secretariat@listes.fercsup-cgt.org
<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



Les primes des BIATSS à SU

La rumeur dit que les primes à SU ne sont pas géniales comparées à d'autres établissements. Pas si facile de comparer avec l'usine à gaz du RIFSEEP : entre le socle, les compléments, les groupes de fonctions, etc., chaque université a fait sa sauce. La CGT FERCSup a compilé les informations remontées par les syndicats des différentes universités. A vue de nez, il semble qu'on ne soit pas trop mal pour les catégories C, mais pas terribles en effet pour les autres... Elle a également sorti un [Tam-Tam spécial RIFSEEP 2022](#) qui montre d'une part que SU est en retard pour la revalorisation (réexamen triennal donc ça aurait dû être mis en place pour 2022), d'autre part que SU a reçu des sous du ministère pour certaines catégories depuis 2021, les collègues n'en ont pas vu la couleur. Il faudra batailler sec.

La Présidence de SU a négligé de donner la possibilité de promotion exceptionnelle à ses agents

Les résultats viennent d'être publiés pour le passage au corps de technicien de recherche et formation : 8 agents seulement ont obtenu cet avancement à Sorbonne Université pour 500 possibilités au niveau national !

Sorbonne Université, avec ses 3600 BIATSS, obtient le même nombre de promus que l'université des Antilles (414 BIATSS), le Muséum (813 BIATSS) ou l'université de Poitiers (1492 BIATSS), alors que Montpellier de taille équivalente à SU obtient 27 promotions. Ce nombre place SU loin derrière des universités de taille équivalente ([voir les résultats complets](#)).

Communication des informations, auprès des responsables et des agents, inorganisée voire inexistante, Faculté de lettres et de médecine carrément écartées du dispositif dans certaines catégories, aboutissent à ce résultat sidérant en comparaison des autres universités.

Nombre de collègues auraient dû avoir accès à ces possibilités de promotion si... la Présidence de Sorbonne Université s'en était donné les moyens !

Qu'en sera-t-il pour les autres promotions exceptionnelles ? Rendez-vous en décembre pour les résultats suivants...

A SU, tous les postes ne seront pas maintenus !

A la faculté des Lettres, nous avons rencontré récemment la DRH et vice-doyenne déléguée dialogue social et qualité de vie au travail. Cela a été l'occasion de faire le point sur la situation sociale dans notre faculté et plus globalement à l'université. Il faut alerter les collègues car ce sont les personnels qui vont être les premières victimes de l'austérité budgétaire qui se prépare.

"Le problème, si la dotation d'État n'augmente pas (c'est bien le problème avec le budget 2023 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), c'est que tous les postes ne seront pas maintenus »

"En 2023, la compensation par le ministère de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice concernera seulement les titulaires, donc pour SU, sur les 16 millions d'€ de dépenses supplémentaires, seulement 10 millions seront payés par l'État, le reste étant financé par le budget propre de SU". Déjà en 2022, l'Université a dû financer elle-même cette augmentation de 3,5 % elle-même, pour un coût de 8 millions d'€.

"L'équation va être compliquée pour la faculté des Lettres. Lors de la révision des effectifs 2023, au lieu d'un budget de 11 millions d'€ de masse salariale (qui correspond au remplacement des départs : mutations, retraites ...), celui-ci va baisser à 5,9 millions d'€".

L'Université va donc mettre encore plus de pression sur les "économies", sachant que le surcoût énergétique est évalué à 15 à 25 millions d'€ pour cet hiver...

Il nous a clairement été dit que l'université allait engager "une réflexion sur l'offre de formation". Ça veut dire supprimer des licences ou des masters considérés comme non rentables ! Au final, ce sont les personnels et les étudiants qui payeront cette casse sociale et éducative. Le ministère doit donc financer l'Université en augmentant les budgets !

Universités : qui va payer le chauffage cet hiver ?

La question a été posée à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors du Comité technique ministériel du 8 septembre, notamment par la CGT FERC Sup. La réponse a été en substance: « *bâtiments, chauffages, fluides : on va s'en occuper. Il y a des efforts de solidarité à faire dans notre ministère, comme dans tous les autres. Il ne faut pas que recruter soit incompatible avec se chauffer : on y travaille.* » Et sur le besoin urgent de rénover nos établissements, souvent dans des états lamentables et véritables passoires thermiques : « *Il y a un travail interministériel prévu, avec une planification par l'État pour améliorer les 15 à 20 millions de mètres carrés de l'ESR* ».

Ces réponses doivent apparaître dans les lignes budgétaire consacrées à l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) du projet de loi de finance 2023. Faute de moyens (postes et locaux notamment), la rentrée 2022 s'annonce d'ores et déjà difficile (voir notre communiqué de rentrée). Selon les premières annonces, l'inflation (environ 6% par an) ne sera que très partiellement compensée dans le futur budget.

Dans ces conditions, comment payer la hausse des charges : énergie, chauffage, fluides, matériel... tout ce dont a besoin une université pour fonctionner ?

[Lire la suite sur le site de la CGT FERC Sup](#)

A SU, au dernier Comité Technique, nous avons présenté la motion suivante approuvée à l'unanimité
Madame la Présidente,

Le directeur de cabinet du ministre de la fonction publique a déclaré aux syndicats que l'Etat ne compenserait pas l'augmentation de 3,5 % du point, charge à eux de se dépatouiller avec leur trésorerie ou leur "fonds de roulement".

Cette décision de l'Etat est proprement stupéfiante et va impacter si lourdement les établissements que certains ne pourront y faire face.

A cela va s'ajouter la hausse du cout de l'énergie. L'université de Strasbourg a ainsi annoncé "compter fermer des portes 2 semaines cet hiver" pour palier l'augmentation du prix de l'énergie. Dans l'immédiat l'Etat, responsable de l'ouverture aux marchés d'une grande part de la production d'électricité en France au profit de pseudo-alternatifs mais réels spéculatifs, doit abonder financièrement les établissements.

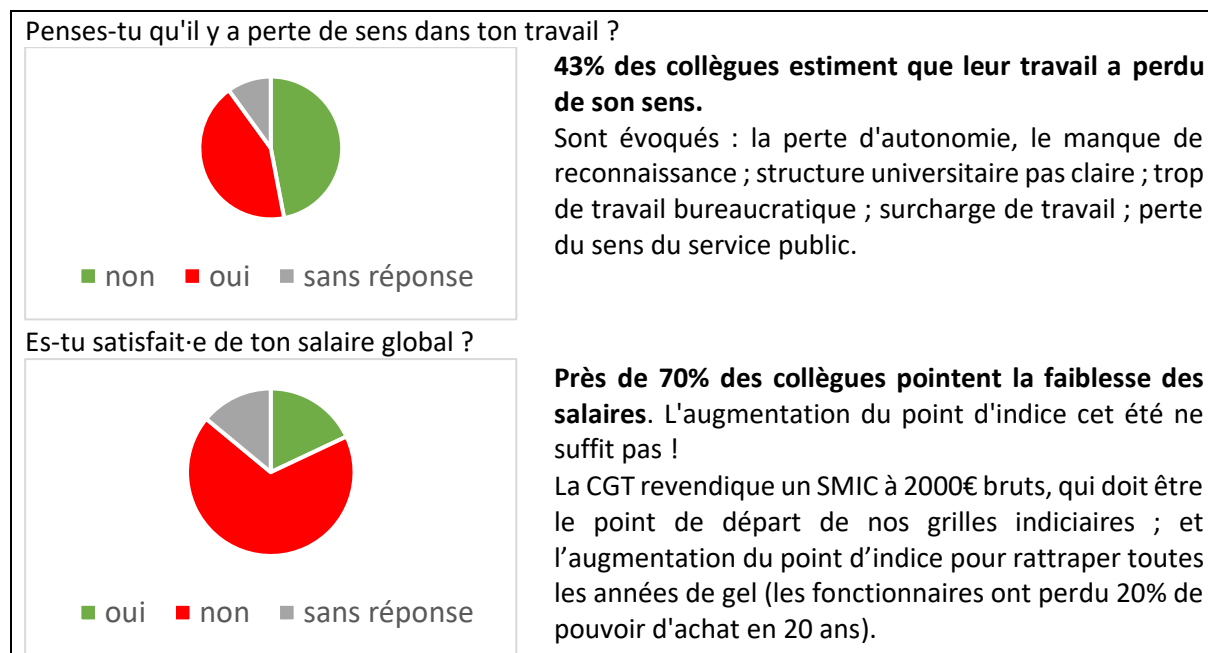
Le CT vous demande instamment de présenter au prochain Conseil d'Administration une motion de dénonciation ferme de l'inconséquence de l'Etat et d'exiger la compensation intégrale de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires et pour les contractuels (dont la plupart ont des rémunérations indicées) ainsi qu'une aide financière pour "passer l'hiver".

L'université est un service public !

Forts de ce vote nous avons présenté une motion au CA allant dans le sens indiqué ci-dessus. Mais, quelle surprise, la présidente a refusé de soumettre la motion au vote, au prétexte qu'une motion doit arriver 48h avant la séance. Prétexte fallacieux, puisque le CT, où la motion a bien été soumise au vote et approuvée à l'unanimité, se réunissait la veille du CA...

Enquête sur les conditions de travail à SU

Voici quelques chiffres édifiants. Retrouvez les résultats complets sur [notre site](#).



Mobilisation du 29 septembre : un premier succès à amplifier

La journée de mobilisation appelée par la CGT, la FSU et Solidaires pour la hausse des salaires et pour la défense de nos retraites du 29 septembre a été un succès, avec 250 000 manifestant.es dans toute la France. Nous appelons les autres syndicats et les salarié-es à se joindre à une prochaine date de mobilisation, afin d'être encore plus nombreux-ses et d'amplifier le rapport de forces.

Cela s'est vérifié avec des taux forts de grève : dans l'agro-alimentaire, la CGT a recensé des taux de grévistes allant de 30 à 100% des salariés dans les entreprises de ce secteur, soit, au bas mot, 50 000 grévistes. Ou, encore, dans l'éducation nationale avec 30 % de grévistes et 500 grévistes chez Eiffage construction à Saint-Denis, sur l'un des chantiers du village des athlètes des JO2024.

Un dégel du point d'indice nettement insuffisant

Si nous avons obtenu dans la Fonction publique la hausse du point d'indice de 3,5%, on reste loin du compte. En effet, cela ne compense même pas l'inflation pour cette année (autour de 6%).

De plus, l'Etat ne finance même pas cette augmentation pour 2022. Cette charge supplémentaire portant sur 6 mois s'évalue à près de 300 millions d'€ en 2022 (45 millions d'€ pour le seul CNRS). Les universités et organismes de recherche vont devoir prendre ailleurs pour financer la hausse du point d'indice : baisse des primes, gel des recrutements, baisse du chauffage ? Nos conditions de travail vont encore se dégrader !

Enfin, alors que l'inflation ne semble pas prête de retomber dans les années à venir, l'Etat prévoit dans sa loi de programmation des finances publiques de geler le point d'indice pour 5 ans supplémentaires. De plus, les mauvais coups continuent de pleuvoir, avec un nouvel allongement de l'âge de départ en retraite qui serait voté à l'hiver, et une réforme de l'assurance chômage. Rappelons que le déficit de la Sécurité sociale vient en premier lieu des baisses de cotisations patronales (avec de nouvelles baisses votées via la loi « pouvoir d'achat » de juillet) et non pas de questions démographiques. Même le comité d'orientation des retraites dit qu'il n'est pas nécessaire de faire cette nouvelle réforme des retraites.

La CGT revendique

- Un Smic à 2000 € bruts, l'augmentation du point d'indice pour rattraper toutes les années de gel, l'augmentation des pensions de retraite ;
- L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes pour éradiquer durablement cette discrimination. Nous demandons des sanctions vis-à-vis des entreprises ne respectant pas cette obligation. Selon l'Insee, l'écart de salaire demeure à 28,7% ;
- La reconnaissance des diplômés dès l'embauche, le paiement de la qualification à la même hauteur, quel que soit le secteur dans lequel on travaille ;
- Un revenu de remplacement pour toutes les privé·es d'emploi au minimum au niveau du Smic. Actuellement, un·e privé·e d'emploi sur deux n'est pas indemnisé·e ;
- Une allocation d'autonomie pour les étudiant·es et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprenti·es ;
- L'encadrement à la baisse des loyers et le plafonnement de la quittance (loyer + charges) à 20% du revenu des ménages ;
- La baisse de la TVA à 5,5% sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie ;
- La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier ;
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que l'arrêt du conditionnement des aides publiques aux entreprises.

Quelle sobriété énergétique ?

En parallèle, les administrations publiques sont sommées de baisser leur consommation énergétique de 10% et la hausse de leurs dépenses énergétiques ne sera pas financée. Rappelons que l'augmentation des prix de l'énergie a pour origine la spéculation des grands groupes comme Total (qui avait déjà doublé ses profits en 2021), puis s'est envolée suite aux sanctions occidentales contre la Russie après son invasion de l'Ukraine.

Un certain nombre de mesures de bon sens vont permettre de réduire la facture, qui auraient dû être prises depuis longtemps. Mais certaines mesures envisagées n'ont pour d'autre but que de faire porter les conséquences de l'inflation sur les personnels. Ainsi, le télétravail imposé pourrait certes diminuer la facture de l'université... mais augmentera les dépenses énergétiques dans nos logements. Quant à la baisse du chauffage dans les bureaux, rappelons que pour la plupart nous travaillons déjà en pull en hiver, et que dans les bureaux mal exposés ou chauffés certains collègues portent déjà manteaux et bonnets, voire gants, en hiver.

D'autre part, ces mesures ne compenseront jamais les surcoûts. Ainsi, à Strasbourg, où la présidence souhaite fermer l'université deux semaines pour faire des économies, elle admet elle-même que l'ensemble des mesures prises ne permettra que d'économiser 1,8 millions d'euros, contre 10 millions de surcoûts liés à l'inflation. Il n'y a donc pas d'autre solution que la prise en charge des surcoûts par l'Etat.

Nous payons encore une fois les conséquences du sous-investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche et la gabegie qui en découle. Ainsi, selon le rapport préalable à la Loi de programmation de la recherche du GT1, datant de 2019 et piloté par l'actuelle ministre de la recherche S. Retailleau, le PDG du CNRS A. Petit et C. Villani, plus de la moitié du parc immobilier universitaire aurait un classement énergétique inférieur à D. En rénovant ces bâtiments pour les faire passer de F à A, c'est 350 kWh/m²/an d'énergie économisée, soit 1,75 milliards d'€ par an (à 0,5 € le kWh, le cours actuel) pour 10 millions de m². Le coût de cette rénovation est estimé à 1 milliard d'€ par an sur 5 ans. Autrement dit nous serions déjà en train de rentabiliser les investissements d'isolation aujourd'hui si ces recommandations avaient été mises en œuvre dès 2019.

La CGT rappelle ainsi que les personnels ont droit à de bonnes conditions de travail et peuvent exercer leur droit de retrait en cas de températures trop basses. Nous revendiquons toujours une indemnité journalière pour le télétravail couvrant réellement le surplus de dépenses au domicile. Nous nous opposerons à tout télétravail ou congés imposés.